

# **Informations communales relatives à la réunion du Conseil municipal du 23 novembre 2018**

## **1. Urbanisme**

### • Déclaration préalable :

M. DEFRASNE Sylvain

Extension de maison

2 bis rue des Roches

• Arrêté d'alignement : Suite à la demande d'autorisation de pose d'une barrière en limite de propriété par M. Hubert Balanche, nous avons constaté une anomalie dans le précédent arrêté d'alignement. Une régularisation de cette situation sera effectuée.

## **2. Taxe d'aménagement**

Cette taxe permet le financement des équipements publics nécessités par l'urbanisation. Elle est acquittée par le titulaire d'une autorisation de construire.

Le conseil municipal décide :

- d'instituer la part communale de la taxe d'aménagement aux taux suivants :
  - Secteur rue des Vergers, impasse de la Corvée, rue des Pellerets, rue de la Corvée et Champ Byans à **6 %** (plan disponible en mairie);
  - Territoire communal restant à **3 %** ;
- d'exonérer :
  - les locaux et leurs annexes (hors places de stationnement extérieures) à usage industriel ou artisanal ;
  - les commerces de détail d'une surface de vente inférieur à 400 m<sup>2</sup> ;
  - les abris de jardin soumis à déclaration préalable : **50 %** ;
  - les maisons de santé.

Mise en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## **3. Accessibilité**

Le Maire confie la rédaction et la mise en place des registres publics d'accessibilité pour l'ensemble des établissements recevant du public à M. Bruno Vermot-Desroches, M. Eric Limacher et Mme Evelyne Roy.

## **4. Bâtiments communaux**

Ecole : le Maire fait part du différend qui oppose la commune à la compagnie d'assurance de la société Syscobois pour les problèmes d'infiltration d'eau sur le toit de l'école. Il est décidé de ne pas accepter la dernière proposition faite par l'expert. Un courrier lui sera adressé.

Projet de salle multi-activités : une réunion s'est tenue le 23 novembre avec les services du Département et l'instructeur des dossiers d'urbanisme de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs en vue de la construction d'une salle multi-activités. Il est envisagé de construire cette salle sur la parcelle communale ZB 92 située après le stade en direction de Bouclans. Cet emplacement remplit toutes les conditions pour la réalisation de ce projet.

Bâtiment de l'ancienne mairie : le Conseil municipal est invité par le Maire à réfléchir sur le devenir du bâtiment. La décision définitive sera prise lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

Bâtiment de la salle Charles Parisse : le Maire a rencontré M. Tournoux d'Habitat 25 pour envisager le devenir du bâtiment. Des propositions d'aménagement seront faites en début d'année.

## **5. Subventions**

Le Conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle au Comité de Liaison et d'Animation de Naisey (200 €) et au Comité des fêtes de Nancray (350 €) en remboursement des frais occasionnés lors du centenaire de l'armistice de 1918. Ces sommes sont prises sur l'enveloppe votée au budget 2018.

## 6. Voirie

Classement de la voirie communale : le Conseil municipal accepte les modifications suivantes :

Rue des Combottes : 1 072 m

Rue Tavernier : 409 m

Impasse Thalangin : 61 m

## 7. Informations diverses

➤ Collecte des ordures ménagères : la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs a informé la commune des modifications du planning de ramassage pour 2019. Le calendrier est joint à ce document. Il sera également consultable sur le site internet de la commune ([www.naisey-les-granges.fr](http://www.naisey-les-granges.fr)).

➤ Dates à retenir :

4 décembre 2018	Conférence débat organisée par le Pôle de gérontologie et d'innovation de Bourgogne Franche-Comté à 14h salle Charles Parisse
5 décembre 2018	Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie Cérémonie à 11h00 au monument aux Morts à Bouclans
7 décembre 2018	Téléthon dès 19h00 salle Charles Parisse : randonnées nocturnes (VTT, course et marche), initiation et parties d'échecs, petite restauration sur place
15 décembre 2018	Animation au groupe scolaire de 10h à 12h
15 décembre 2018	Repas des aînés à 11h30 salle Charles Parisse
21 décembre 2018	Prochaine réunion du Conseil municipal à 19h30
26 décembre 2018	Cinéma « Le Grinch » (film d'animation) à 20h00 salle Charles Parisse
4 janvier 2019	Vœux du Maire à 18h30 salle Charles Parisse

### Listes électorales :

**31 décembre 2018 (10h à 12h en mairie) :**

Permanence pour les dernières inscriptions sur les listes électorales 2019.

(Pièces à fournir : pièce d'identité et justificatif de domicile)

### Fermeture du secrétariat de mairie :

**Du 22 décembre 2018 au 2 janvier 2019**

En cas d'urgence, contactez le Maire ou les Adjointes

Jacky MOREL: 06.45.04.69.98

Claude BELIARD: 06.43.24.21.75

Bernard CUENIN: 06.10.65.76.72

Claude SIRUGUE: 06.14.71.73.81

### Stationnement des véhicules

Extrait de l'article R417-11 du Code de la route :

« Est considéré comme **très gênant** pour la circulation publique l'arrêt ou le stationnement :

5° d'un véhicule sur les passages réservés à la circulation des piétons en traversée de chaussée ;

7° d'un véhicule à proximité des signaux lumineux de circulation ou des panneaux de signalisation lorsque son gabarit est susceptible de masquer cette signalisation à la vue des usagers de la voie ;

8° d'un véhicule motorisé à l'exception des cycles à pédalage assisté **sur les trottoirs** »

**Donc, étroit ou large, la voiture n'a pas sa place sur le trottoir. L'infraction est passible d'une amende de 135 €.**

Les parents et leurs poussettes, les handicapés, les enfants, les personnes âgées, les promeneurs, vous remerciant de penser à eux.

### VIGILANCE

Suite à de récents cambriolages, nous demandons aux habitants de redoubler de vigilance et de signaler tout véhicule suspect tournant dans le village (prendre les numéros d'immatriculation et le type de véhicule).

Téléphone : Gendarmerie : 17

Mairie : 03.81.55.23.59